

# COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (Rhône)

## ARRETE DU MAIRE

**AM 117/2026**

**OBJET : REGLEMENTATION DU PARC MONTCHERVET PENDANT LA « COURSE A PIED » ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION « RUN ET MOI » DE SAINT-GEORGES-DE-RENEINS.**

Le Maire de la Commune de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (Rhône),

**Vu**, les articles L. 2213.1 et L. 2213.2, 2ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le code de la Route et notamment ses articles R411-29 à R411-32,

**Vu**, le décret n° 54.724 portant règlement général de la police de circulation routière (Code de la Route),

**Vu** le code pénal et son article R.610-5

**Vu** le règlement du Parc Montchervet, arrêté AP n°01/2018.

**Considérant** les « Courses à Pied » organisées par l'association « Run et Moi » de Saint-Georges-de-Reneins qui se déroulera dans le Parc Montchervet et dans les rues de Saint-Georges-de-Reneins, le dimanche 25 Octobre 2026 et la nécessité pour les organisateurs de tracer le parcours et que les courses d'enfants se déroulent dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

## **ARRETE**

Article 1° - Le Parc Montchervet sera fermé au Public et réservé à l'association « Run et Moi » pour l'organisation des « Courses à pied » :

**DU SAMEDI 24 OCTOBRE A 16H AU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026 A 17H**

Article 2° - Les riverains du Parc Montchervet devront pouvoir circuler librement pendant tout le temps de la manifestation.

Article 3° - Toutes les dispositions seront prises par le service compétent pour la mise en place des panneaux de signalisation concernant les interdictions ci-dessus énoncées.

Article 4° - Tous les agents de la Force Publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5° - Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BELLEVILLE, à la police municipale de la Commune, aux services d'incendie et de secours, au SMUR et au président de l'association.

Fait à Saint-Georges-de-Reneins, le mercredi quatorze Octobre de l'an deux mille vingt-six.

**Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint, Franck SILANO**

